Informations de base

2016/2998(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la solution fondée sur la coexistence de deux États au Proche-Orient **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Israël Palestine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/11/2016	Débat en plénière		
18/05/2017	Décision du Parlement	T8-0226/2017	Résumé
18/05/2017	Résultat du vote au parlement		
18/05/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2998(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0345/2017	15/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0346/2017	15/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0347/2017	15/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0348/2017	15/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0352/2017	15/05/2017	
Proposition de résolution		B8-0354/2017	15/05/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0226/2017	18/05/2017	Résumé

Résolution sur la solution fondée sur la coexistence de deux États au Proche-Orient

2016/2998(RSP) - 18/05/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la solution fondée sur la coexistence de deux États au Proche-Orient.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, et autres.

Rappelant que l'instauration de la paix au Proche-Orient restait une priorité de la communauté internationale, le Parlement a réaffirmé son **soutien à une solution du conflit israélo-palestinien fondée sur la coexistence de deux États**, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux entités, à savoir i) l'État d'Israël, dont la sécurité serait assurée, et ii) un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Les députés se sont opposés à toute action menaçant la viabilité de la solution des deux États et ont demandé aux deux parties de s'engager réellement en faveur de cette solution. Ils ont **condamné tous les actes de violence et de terrorisme** ainsi que les discours de haine afin de rétablir la confiance et d'éviter une escalade qui ne ferait qu'entraver les perspectives de paix.

Rappelant que les colonies de peuplement étaient illégales au regard du droit international, le Parlement a **condamné la poursuite de la politique de colonisation en Cisjordanie** et demandé aux autorités israéliennes d'y mettre un terme. Il a demandé que soit mis fin à la démolition de maisons palestiniennes et de structures et projets financés par l'Union européenne et, dans le même temps, de veiller à ce qu'aucun financement de l'Union ne puisse être détourné au profit d'organisations terroristes. Il a souligné dans ce contexte la nécessité **d'éviter le réarmement de groupes terroristes** et la contrebande d'armes, la fabrication de roquettes et la construction de tunnels.

Déplorant la désunion palestinienne, les députés ont appelé les forces palestiniennes à reprendre leurs efforts de réconciliation.

Le Parlement a invité la Haute Représentante à **lancer une initiative de paix européenne globale dans la région** assortie d'un mécanisme international de suivi et de mise en œuvre, soulignant l'importance de nouer le dialogue avec d'autres acteurs internationaux à cet égard dans le cadre du Quatuor et compte tenu de l'initiative de paix arabe.

Pour soutenir une telle initiative de paix, les États membres devraient contribuer activement à la définition d'une **position européenne unie** et s'abstenir de prendre des initiatives unilatérales qui affaibliraient l'action de l'Union.

Les députés ont proposé de lancer une initiative intitulée «**Parlementaires pour la paix**» afin de rapprocher les parlementaires européens, israéliens et palestiniens.